



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00634810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 34 - Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Signature d'un avenant n° 5

Délibération n° 2021/006348

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du
Musée de la Résistance et de la Déportation
Signature d'un avenant n° 5**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	02/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

Une étude de programmation a été confiée à l'agence Viaculture en 2016, actuellement SYLLAB, avec pour objectif de réaliser la programmation de la rénovation du musée.

Les besoins définis par l'équipe du musée et de la Citadelle ont été regroupés en 5 objectifs :

- Redéployer l'accueil,
- Réorganiser les activités de diffusion et de ressources,
- Réorganiser les espaces d'exposition permanente,
- Réorganiser les réserves,
- Réaménager les locaux de l'administration et gestion.

L'enveloppe prévisionnelle provisoire affectée aux travaux était fixée à 2 950 000 € HT.

Après une procédure concurrentielle avec négociation, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 17 mai 2019 à un groupement de maîtrise d'œuvre avec pour mandataire **APB ARCHITECTURE SARL pour un montant d'honoraires de 353 400 € HT.**

Conformément à l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doivent être prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau forfait de rémunération est fixé à 387 161,51 € HT. Il correspond au produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le coût prévisionnel définitif des travaux.

La proposition d'honoraires supplémentaires d'un montant de 26 661,51 € HT engendre une augmentation cumulée de 9,55 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 29 janvier 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

I. Contexte

Plus de 70 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, rares sont ceux qui peuvent témoigner encore de cette période. Son souvenir pourtant, subsiste encore, enraciné dans l'espace public comme dans les imaginaires politiques, et plus largement, culturels.

L'actualité nous montre quotidiennement une situation géopolitique mondiale tendue. Les clivages et les extrémismes que l'on croyait d'un autre temps sont toujours présents. Le négationnisme trouve d'ailleurs par le biais des outils numériques un nouvel espace d'essor et de diffusion, espace qui voit aussi les idées homophobes, racistes et antisémites se répandre.

Sous sa forme actuelle et dans ce contexte, le Musée de la Résistance et de la Déportation n'est plus armé pour répondre à ces enjeux, aux attentes de la société, sa rénovation est dès lors un geste fort marquant l'attachement de la collectivité à la transmission de l'Histoire et sa volonté d'œuvrer à l'éducation de tous à travers la mise en valeur du patrimoine dont elle a la charge.

Ainsi une étude de programmation a été confiée à l'agence Viaculture en 2016, actuellement SYLLAB, avec pour objectif de réaliser la programmation de la rénovation du musée.

Les besoins définis par l'équipe du musée et de la Citadelle ont été regroupés en 5 objectifs :

- Redéployer l'accueil,
- Réorganiser les activités de diffusion et de ressources,
- Réorganiser les espaces d'exposition permanente,
- Réorganiser les réserves,
- Réaménager les locaux de l'administration et gestion.

Le scénario retenu respecte toutes les fonctionnalités du musée actuel (exposition permanente, centre de ressources, bureaux, réserves) en introduisant des espaces de médiation et d'expositions temporaires. Par ailleurs, l'utilisation du volume des combles peut être maintenu pour les espaces de réserves qui à ce jour sont suffisants pour abriter les collections du musée. Ce scénario semble le plus adapté.

L'enveloppe prévisionnelle provisoire affectée aux travaux était fixée à 2 950 000 € HT.

Après une procédure concurrentielle avec négociation, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 17 mai 2019 à un groupement de maîtrise d'œuvre avec pour mandataire **APB ARCHITECTURE SARL pour un montant d'honoraires de 353 400 € HT.**

La mission confiée comprend :

- Diagnostic (DIA),
- les études d'avant-projet sommaire (APS),
- les études d'avant-projet définitif (APD),
- les études de projet (PRO),
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- les études d'exécution (EXE),
- la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET),
- l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

II. Procédure

Les études d'avant-projet ont été validées le 4 janvier 2021.

Conformément à l'article 7.2 du cahier des clauses administratives, il convient d'arrêter définitivement le coût prévisionnel des travaux architecturaux et scénographiques.

Le projet du Musée de la Résistance et de la Déportation a demandé plusieurs modifications de programme dues :

- à la réhabilitation de surfaces supplémentaires pour les archives en raison de l'impossibilité technique de réaliser des rayonnages mobiles,
- à une modification de l'accueil initialement prévu sous la voute au milieu du bâtiment des cadets. Pour des problèmes d'intégration et de surface nécessaires à l'implantation d'un accueil, il a été décidé après accord avec les services du ministère de la Culture, d'implanter un bâtiment d'accueil à l'extérieur, ne touchant pas l'intégrité du monument,
- à une mise en valeur du patrimoine bâti, avec l'ouverture du mur défensif central sur une hauteur de 2 niveaux en accord avec les services de la Direction Régionale des Affaires culturelles,
- à une amélioration de l'accessibilité.

Ces modifications portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 3 230 800 € HT.

III. Avenant n° 5

Conformément à l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doivent être prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau forfait de rémunération est fixé à 387 161,51 € HT. Il correspond au produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le coût prévisionnel définitif des travaux.

Un avenant n° 4 avait pris en compte des missions complémentaires sur des prestations non prévues au programme et demandées par la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 7 100 € HT. Les avenants 1 à 3 concernent des ajustements administratifs sans incidence financière.

La proposition d'honoraires supplémentaires d'un montant de 26 661,51 € HT engendre une augmentation cumulée de 9,55 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du 29 janvier 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 5, d'un montant de 26 661,51 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation.

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0